



La Côte-Saint-André
POUR TOUS

Il y a urgence... agissons !

Pour la construction nécessaire d'une société durable et responsable, nous avons l'opportunité de mettre notre pierre à l'édifice par l'extinction de l'éclairage public la nuit à La Côte-Saint-André. Saisissons-la !



« Chères Côtôises, chers Côtôis, Voici un rapide aperçu de nos dernières interventions médiatiques. A lire, à relire pour forger ou consolider votre opinion sur le devenir possible de la commune. Le débat est ouvert ! »

Notre prochain échange citoyen

Samedi 10 Septembre - à partir de **10h00** au **Jardin de Ville**

Échanges, débats, discussions, propositions ... sur tous les sujets qui vous tiennent à coeur.

Patrimoine

Les portes et les murs

Portraits

Christophe Vignon & Julie Magnea

Finances

Budget de la commune en 2022

Il y a urgence ... agissons !

L'extinction de l'éclairage public la nuit, totale ou partielle, sur un quartier ou dans toute la commune, vous en pensez quoi ?

Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans cette réflexion :

Les économies financières réalisées

Elles sont importantes puisque 5 à 7 h d'extinction la nuit permet d'économiser jusqu'à 50 % de la facture d'électricité. Ces économies pourraient être réinvesties dans les aménagements urbains du quotidien : mobilier, embellissement, voirie...

Le point de vue environnemental

Cette réduction des consommations énergétiques participe à la démarche nécessaire des collectivités locales de devenir plus responsables.

L'éclairage public la nuit constitue une pollution lumineuse non négligeable pour **la population** et pour **la faune nocturne**.

Pour les personnes vivant en ville ou proche d'un point d'éclairage, les **répercussions à l'intérieur de l'habitat** sont fortes avec notamment une qualité et un temps de sommeil altérés.

L'éclairage public est considéré, en France, comme la **2ème cause de disparition** (après les pesticides) **des insectes** qui sont piégés autour de chaque lampadaire.

Les couloirs lumineux créés empêchent les oiseaux nocturnes de se déplacer.

Les **conséquences sur la biodiversité**, un autre élément à prendre en compte dans la question de l'extinction de l'éclairage public la nuit, partielle ou totale, dans un quartier ou toute la commune.

L'éclairage public participe certes à la sécurisation de l'espace public la nuit. Ceci est d'autant plus valable dans des lieux présentant des points singuliers (trottoirs, voiries endommagées, obstacles...) et surtout pour les piétons, les cyclistes.

Est-ce nécessaire d'éclairer lorsque qu'il n'y a personne dans la rue... soit la plus grande partie de la nuit ?

Les études menées montrent que le lien de causalité entre l'éclairage nocturne et la sécurité des biens et des personnes n'est pas évident. Selon les quartiers, les habitudes de vie, le type d'habitat... **l'éclairage nocturne est plus ou moins utile**.

Les communes ayant fait le choix de l'extinction nocturne n'observent **aucun impact en matière de sécurité routière**.

Cette question doit être traitée **en concertation avec les populations concernées** pour que les mesures prises aient des effets positifs. Une adaptation de ces mesures selon les contraintes des lieux est donc indispensable dans une commune aussi diversifiée que La Côte-Saint-André.

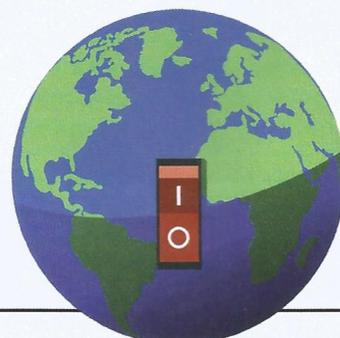


Faut-il éteindre l'éclairage public la nuit de manière partielle ou totale à La Côte-Saint-André ?

Sur le fond, les points d'impact sont tous à prendre en compte :

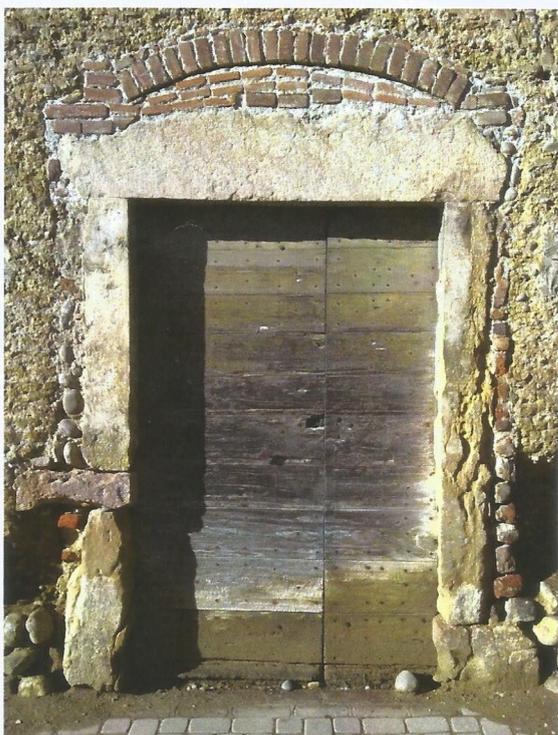
- Les économies d'énergie engendrées
- Les conséquences de la pollution lumineuse
- La sécurité des biens et des personnes, la sécurité routière.

Sur la forme, aucun doute : La concertation préalable avec la population n'est pas une option mais une nécessité pour franchir cette étape.



Patrimoine

La Côte-Saint-André, une ville patrimoniale riche de sa diversité !



Des portes uniques et reconnaissables, à découvrir en parcourant la ville.

Les reconnaissez-vous ?



Ce patrimoine local nécessiterait d'être identifié, matérialisé et ainsi valorisé.

Les murs, une histoire locale, passionnante pour les amoureux du patrimoine et une richesse culturelle pour la ville de La Côte-Saint-André. Pisé, torchis, galets... des méthodes de construction intéressantes sur le plan environnemental (pouvoir isolant, décarbonées) mais qui nécessitent un savoir-faire et un entretien particulier. Cette diversité patrimoniale est à entretenir et à valoriser pour promouvoir notre territoire.

Portraits

Christophe Vignon



« Conseiller Municipal depuis 2003, j'ai eu la possibilité de participer à beaucoup de commissions municipales (culture, finances, travaux, urbanisme, scolaire et le centre communal d'action social). Je connais donc bien le fonctionnement d'une mairie. Entre 2008 et 2014, sous le mandat de Jacky Laverdure, j'étais le maire adjoint chargé des affaires scolaires.

Tête de liste aux dernières élections municipales, j'ai la responsabilité de représenter notre groupe « La Côte-Saint-André POUR TOUS » au conseil communautaire. Nous avons regretté la décision de la Mairie de nous empêcher de participer aux commissions intercommunales mais j'essaie à travers le conseil communautaire de participer et d'intervenir au mieux dans l'intérêt des cotoises et des cotois. »

Julie Magnea



« Éluë du groupe municipal «La Côte-Saint-André POUR TOUS» : Engagée dans le monde associatif et sportif depuis mon adolescence, attentive à la place de chacun dans la société, mon investissement politique depuis une dizaine d'années est un prolongement qui m'a paru évident. Mon entourage pourrait témoigner de mon tempérament déterminé, optimiste et enjoué, profondément attachée aux valeurs de justice, d'équité et de loyauté.

Fière dauphinoise avec l'accent qui l'accompagne, je suis conseillère municipale à La Côte-Saint-André depuis 2016. Ces 2 derniers mandats m'ont permis d'appréhender les enjeux spécifiques de la commune. Je suis ainsi intimement convaincue qu'une autre vision de La Côte-Saint-André est nécessaire, à la fois tournée vers l'avenir et préparée aux défis de demain tout en mettant en valeur l'histoire de la commune et de son bassin de vie. C'est aujourd'hui tout le sens de mon engagement, au sein du groupe municipal et de l'association La Côte-Saint-André POUR TOUS. »

Finances

Le budget 2022 de la commune a été voté.

Le presque «frère jumeaux» de celui de 2021. Rappelons qu'**à peine plus de la moitié du budget d'investissement 2021 a été réalisé !**

Au programmecette année : des travaux à l'école publique, les façades du château, l'aménagement de la place Berlioz et des esabords, la réorganisation des services de la mairie. Des projets au stade d'études pour certains, en pourparlers pour d'autres, qui auront du mal à voir le jour en 2022.

Les grands absents, à regret et déjà dénoncés : des aménagements de sécurité et d'accessibilité majeurs (entrées de ville, carrefour Aqualib, centre-ville), le cinéma, des actions en terme de développement durable : sortie des énergies fossiles, végétalisation de l'espace public, place de la voiture, des piétons, des cycles...

Quels seront les projets réellement réalisés ?

Les paris sont ouverts ! **Dire que l'on fait ... et ne pas faire ... Telle sera encore probablement leur action !** De plus, le budget de fonctionnement 2022 de la commune sera fortement plombé par les augmentations du coût des énergies.



Depuis plusieurs années, **aucun investissement permettant de réduire les consommations et de sortir des énergies fossiles** n'a été anticipé ou budgété par l'équipe municipale en place : chaudière à bois au château, installation de panneaux solaires, récupération d'eau de pluie, sobriété énergétique...

Des actions sont possibles : extinction ou diminution de l'éclairage public la nuit, prioriser sur tout autre projet la rénovation énergétique des bâtiments publics, diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, organiser la ville différemment pour favoriser les mobilités douces et ainsi améliorer la qualité de vie des habitants. L'impact financier sur le budget 2022 risque d'être lourd de conséquences.

L'impact pour la planète est irréfutable et bientôt irréversible. Quand est-ce que l'on agit ?

A vos agendas !

NOUS VOUS INVITONS À NOTRE PROCHAIN ÉCHANGE CITOYEN

Samedi 10 Septembre,

à partir de **10h00 au jardin de Ville**

(repli sous la halle en cas de mauvais temps)

Au programme : échanges, débats, discussions, propositions...
sur tous les sujets qui vous tiennent à coeur.

Pour nous retrouver ou nous rejoindre

www.lacotesaintandrepourtous.fr

contact@lacotesaintandrepourtous.fr

Facebook
La Côte St André pour tous

